

LE PRÉFET

100 - signalé

OBJET : accueil des ressortissants ukrainiens dans le Doubs

Besançon, le 4 mars 2022

Mesdames et messieurs les élus du Doubs,

Le 1^{er} mars dernier, je vous ai communiqué les premières mesures d'accompagnement des services de l'Etat à l'accueil sur notre territoire de ressortissants ukrainiens fuyant la situation de guerre dans leur pays d'origine.

Les ministres nous ont demandé collectivement de recenser les capacités d'accueil mobilisables dans chaque département, de recueillir les besoins d'hébergement des ressortissants ukrainiens et d'organiser leur orientation vers les accueils disponibles.

Par la présente, je vous en détaille les modalités après avoir échangé avec vous ou vos représentants lors d'une réunion de concertation organisée dans la matinée du 4 mars 2022.

1 - Mise en place d'un point unique d'accueil en préfecture et sous-préfecture

Un accueil physique en préfecture de Besançon et à la sous-préfecture de Montbéliard est mis en place pour accueillir les ressortissants ukrainiens fuyant la guerre.

Ils seront pris en charge à ce guichet spécialisé où un document de séjour leur sera accordé. Ils devront être munis de leurs documents d'identité et d'une photographie d'identité.

L'OFII assurera leur prise en charge matérielle (versement d'une allocation et proposition d'hébergement).

Ce document de séjour peut déboucher sur une autorisation de travail dans les conditions de droit commun (demande d'autorisation de travail formulée par l'employeur sur la plate-forme main-d'œuvre étrangère). Il n'est pas obligatoire pour les ressortissants ukrainiens titulaires d'un passeport biométrique jusqu'à 90 jours après leur entrée dans l'espace Schengen.

2- Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques (Initiative citoyenne, particuliers)

Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des partenaires associatifs « de confiance », connus de l'Etat, dans un contexte où des initiatives de tous ordres pourraient se développer.

Nous invitons les personnes intéressées par cette démarche à se faire connaître en mairie.